

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	22

**DU 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

**OBJET**

**N° 2025-3-17**

**Convention avec la  
SARL ALDI IMMOBILIER**

**Etaient présents** : MM.ALLIERI –BASSO-Mme HENRY – M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**Excusés** :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT  
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY  
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI  
Mme FONDEUR

**Absents** : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 3 mars 2025.

Le Maire,



Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Adjoint au Maire explique aux élus présents qu'il convient de signer une convention de partenariat avec la société SARL ALDI IMMOBILIER.

La Commune de LEXY souhaite réaliser des travaux consistant à réorganiser l'accès et le stationnement des habitations de l'impasse rue de Longwy.

La SARL ALDI IMMOBILIER, consciente des bénéfices de ces travaux, souhaite apporter un soutien financier afin de participer à leur réalisation.

La présente convention prévoit que la SARL ALDI IMMOBILIER versera à la Commune de LEXY une contribution financière d'un montant de 9 363,00 € HT, soit 11 235,60 € TTC, selon le devis établi par l'entreprise EUROVIA, en charge des travaux.

L'Adjoint au Maire donne lecture du projet de convention à intervenir.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la SARL ALDI IMMOBILIER pour les travaux réalisés entre le parking du projet et les travaux d'aménagement de la voirie de l'impasse rue de Longwy.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com